

TORTURE:

RELATIVISMES CULTUREL, POLITIQUE ET ECONOMIQUE: LE CHOC DES CONVICTIONS

COLLOQUE INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE CONTRE LA TORTURE (OMCT)

4-5 DECEMBRE 2008

CENTRE INTERNATIONAL DE CONFERENCES GENEVE (CICG)

17 RUE DE VAREMBE 1202 GENEVE

Nombre de places limité Réservation: 022 809 49 35

TABLE DES MATIÈRES

• Avant-propos	p. 3
Colloque international	p. 4
Relativismes et torture	p. 6

Avant-propos

Nous avons le plaisir de vous présenter le Colloque international de l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) intitulée « Torture : relativismes culturel, politique et économique, le choc des convictions » qui se tiendra à Genève entre le 4 et le 5 décembre 2008.

Cet événement, présidé par Kofi Annan, a pour objectif de dénoncer l'érosion de la prohibition absolue de la torture, d'en analyser les sources et d'en mesurer l'impact, dans le but d'éveiller les consciences et de promouvoir de nouveaux outils de défense des droits fondamentaux.

L'événement réunira plusieurs dizaines de membres des organisations non-gouvernementales affilées au réseau SOS-Torture de l'OMCT et près d'une vingtaine d'intervenants de renom issus des mondes de la culture, des sciences et des institutions internationales politiques et économiques. A cette occasion, les trois caractéristiques fondamentales des droits de l'homme, à savoir leur universalité, leur interdépendance et leur indivisibilité seront réaffirmées. Un colloque de haut niveau, des groupes de travail constituent le corps de cet évènement.

L'OMCT est la plus grande coalition d'ONG œuvrant sur le terrain en faveur de la prohibition absolue de la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants dans le monde. Notre réseau SOS-Torture est constitué de plusieurs milliers de correspondants rassemblés au sein de 296 organisations non gouvernementales nationales, régionales et internationales dans 92 pays, sur cinq continents.



PROGRAMME DU COLLOQUE

"TORTURE: RELATIVISMES CULTUREL, POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE: LE CHOC DES CONVICTIONS»

4 décembre 2008	COLLOQUE
08h30 09h00-10h00	Inscription des participants <mark>Plénière</mark>
	 Ouverture par le Président de l'OMCT, Olivier Mach Introduction à la thématique par le Secrétaire Général de l'OMCT, Eric Sottas
10h00-13h00	Relativisme culturel Interventions:
	• Salima Ghezali , Journaliste, écrivain, Algérie
	Stéphane Hessel, Ambassadeur de France
	• Yoko Yokota, Professeur de droit, Université de Chuo, Japon
	 Jean-Paul Ngoupandé, Ancien Premier Ministre de la République de Centre Afrique
	Moderation: José Domingo Dougan Beaca, Vice-Président de l'OMCT
14h30-17h30	Relativisme politique Interventions :
	 Dick Marty, Conseiller aux Etats, Rapporteur de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur les détentions secrètes, Suisse
	 Alvaro Gil-Robles, Ancien Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Espagne
	 Mohammad-Mahmoud Ould Mohamedou, Ministre des Affaires étrangères, Mauritanie
	 Patricia Williams, Professeur de droit, Université de Columbia, Etats-Unis
	Modération: Eric Sottas, Secrétaire Général de l'OMCT
18h00-20h00	Cérémonie d'ouverture en présence de: Kofi Annan, Président de la Fondation de soutien à l'OMCT;
	Laurent Moutinot, Président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève; Ralf Heckner, Chef de la Section Droits de l'homme, Division politique IV, Département fédéral des affaires étrangères; Bacre Ndiaye, Directeur de la Division du Conseil des droits de l'homme et des Traités, Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies.
	Projection en première mondiale du film de Dominique Othenin-Girard «La lutte des femmes de Juárez», en présence du réalisateur et de l'actrice, Noémie Kochei
5 DÉCEMBRE 2008	
09h00-12h00	Relativisme économique Interventions :
	 Florizelle O'Connor, Ancien membre de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme des Nations Unies, Jamaïque
	 Thomas E. McCarthy, Ancien Conseiller principal du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Suisse
	• Iván Velásquez, Cour Suprême de Justice, Colombie
	• Laure Zhang, Chercheuse EHESS Paris et Université de Genève, Chine
	Modération: Yves Berthelot, Vice-Président de l'OMCT
	Conclusion du Colloque, Eric Sottas, Secrétaire Général de l'OMCT
13h30-19h00	Groupes de travail (non ouvert au public)
• • • • • • • • • • • • •	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

«TORTURE: RELATIVISME CULTUREL, POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE: LE CHOC DES CONVICTIONS» LES TERMES DU DEBAT

Relativisme et torture

Au début des années 1990, lors des réunions préparatoires au Sommet de Vienne, les trois caractéristiques fondamentales des droits de l'homme, leur universalité, leur interdépendance et leur indissociabilité ont été réaffirmées sans ambiguïté. Cette affirmation était indispensable face à des courants cherchant à présenter les droits de l'homme comme un ensemble de règles créées par les seules démocraties industrialisées et imposées au reste du monde sans tenir compte des diversités culturelles, ni des valeurs fondamentales de chaque civilisation.

Les attaques terroristes de septembre 2001 ont malheureusement remis en cause ces acquis et engendré une relativisation de la définition et de la prohibition absolue de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants au nom de la sécurité d'Etat. Cette relativisation a culminé avec la mise en place de politiques de lutte contre le terrorisme, en particulier par les démocraties occidentales. L'accent mis récemment dans de nombreux pays occidentaux sur la nécessité de renforcer la sécurité et de durcir la lutte contre le terrorisme a conduit à des pratiques en contradiction avec les principes fondamentaux des droits de l'homme par certaines de ces démocraties. En prenant le risque d'un tel relativisme, non seulement les démocraties occidentales remettent en cause un des fondements de toute politique de promotion et de défense des droits de l'homme, mais de surcroît, elles reposent, après des années, le débat sur le relativisme, y compris culturel et social.

L'interdiction de la torture peut désormais être discutée, non seulement à partir du problème de la sécurité de l'Etat ou des citoyens, mais également en fonction des problèmes sociaux que traverse tel ou tel pays, ou de la perception culturelle que peut avoir telle ou telle population plus encline à prétendre protéger des droits collectifs qu'à s'assurer que la torture est prohibée en toute occasion.

Comment en est-on arrivé là ? C'est ce que nous proposons d'examiner ensemble, afin de dégager les failles du système actuel et les modalités d'actions que les représentants de la société civile, ONG mais également parlementaires et décideurs pourraient mettre en œuvre pour mieux protéger et promouvoir les droits fondamentaux.

Relativisme culturel

L'exclusivité des sources culturelles occidentales des droits de l'homme est régulièrement invoquée par certains dirigeants de pays du Sud ou d'anciens pays socialistes pour dénoncer avec véhémence le nouvel impérialisme des droits de l'homme imposé par la culture occidentale.

Curieusement, cet argument est avancé non seulement par des représentants de sociétés culturellement différentes du monde occidental, mais également par des gouvernements de pays de culture occidentale. C'est ainsi que durant la dictature militaire argentine, le délégué de ce pays à la Commission des droits de l'homme, s'est à plusieurs reprises insurgé pour défendre son régime contre le nouvel «impérialisme» de la dictature des droits de l'homme par lequel les nations du Nord cherchaient à maintenir leur hégémonie sur celles du Sud. Lors des comités préparatoires à la Conférence de Vienne de 1993, plusieurs délégations asiatiques et une très petite minorité de délégations africaines ont contesté l'universalité des droits de l'homme en arguant de leurs fondements philosophiques occidentaux souvent incompatibles avec leurs propres systèmes de références nées d'une histoire différente. Selon elles, le système juridique mis en place depuis la création de la Société des Nations (SDN), et surtout depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies (ONU), ne refléterait qu'une imposition normative découlant de l'hégémonie des sociétés industrielles européennes et américaines sur l'ensemble de la planète.

Relativisme culturel

« Les droits de l'homme sont universels et il n'existe pas de particularismes culturels susceptibles de mettre en cause ce principe. Il faut continuer de se battre pour répéter haut et fort que les droits de l'homme ne sont pas un concept occidental, valable seulement pour les pays du Nord! La Conférence de l'ONU à Vienne en 1993 qui a abouti à la création du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés a solennellement réitéré le caractère universel des droits de l'homme. C'est un acquis qu'il nous faut tous défendre. »

Eric Sottas

Bien avant le XVIème siècle et de manière encore plus évidente depuis le mouvement colonisateur qui a suivi les grandes découvertes, les sociétés européennes puis américaines, ont modelé le monde selon leurs intérêts et en fonction d'idéaux qui ne coïncidaient pas avec ceux des peuples soumis. Mais peut-on en déduire pour autant que le système des droits de l'homme en vigueur internationalement ne reflète que les vues occidentales sous prétexte que des penseurs européens ont, pour une bonne part, dégagé les principes qui le sous-tendent ? Est-il légitime de penser que, de ce fait, ce système ne peut prétendre à l'universalité, mais doit être vu comme un instrument de promotion au service d'une minorité cherchant à contrôler le reste de la planète ?

Si cette affirmation du caractère purement relatif des droits de l'homme sert souvent à justifier les violations perpétrées systématiquement par des régimes totalitaires, elle est rejetée par les ONG locales et la plupart des intellectuels de ces mêmes pays qui proclament sans réserve, le caractère universel du seul système normatif susceptible de protéger les populations contre les exactions et l'arbitraire. Lors des réunions préparatoires à la Conférence de Vienne à Bangkok – où la question a été vivement débattue - et à Tunis où cette problématique était très minoritaire, on a assisté à une controverse, non pas entre asiatiques et/ou africains et occidentaux, mais entre asiatiques dans un cas et entre africains dans l'autre. La controverse ne semble ainsi pas résulter d'approches culturelles divergentes, encore que celles-ci existent, mais de positionnements politiques et idéologiques au service d'intérêts contradictoires. « Une civilisation qui ruse avec ses principes est une civilisation moribonde » écrivait Aimé Césaire dans son discours sur le colonialisme prononcé en 1955.

Les arguments avancés par les délégués gouvernementaux ont été balayés par les ONG et les universitaires démontrant que la lutte pour le respect des droits de l'homme, même si elle ne s'inscrit pas dans la même philosophie, est une constante historique décelable au sein de toute société.

Le débat prend une tournure encore plus délicate quand sont invoqués les principes religieux et qu'ils sont récupérés par des intégristes soutenus par des régimes corrompus et autoritaires mais aussi par certains gouvernements dits démocratiques.

Un débat doit s'ouvrir sur l'instrumentalisation de l'espace culturel (religieux, ethnocentrique et philosophique), tant par les gouvernements occidentaux qui justifient certaines de leurs actions au nom d'une prétendue défense des droits de l'homme, que par les leaders qui brandissent l'étendard de la religion, de l'ethnicité ou d'une conception propre philosophique pour rejeter certains droits fondamentaux, tentant ainsi de justifier auprès de leurs populations, des exactions que celles-ci réprouvent.

Relativisme politique

L'accent mis récemment dans de nombreux pays occidentaux sur la nécessité de renforcer la sécurité et durcir la lutte contre le terrorisme a conduit à des pratiques en contradiction avec les principes fondamentaux des droits de l'homme, ce que l'opinion publique a tendance à accepter. Une des méthodes utilisées par certaines de ces démocraties consiste à « sous-traiter » les cas d'interrogatoires « musclés » à des pays moins regardants vis-à-vis du respect de la dignité humaine. Il a été largement démontré qu'un véritable réseau d'échange de prisonniers et d'informations fonctionnait,

,une activité connue sous le nom de Rendition policy. Ces faits sur lesquels toute la lumière n'a pas encore été faite, sont consignés notamment dans le récent Rapport de l'ancien Procureur suisse Dick Marty sur les prisons clandestines dans certains pays d'Europe.

« Rendition policy »

« L'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), dès que les premières informations dans ce domaine lui sont parvenues notamment par des membres de son réseau, a fortement réagi en rappelant systématiquement que tout suspect, même responsable d'actes terroristes, est protégé soit par les droits de l'homme, soit par le droit humanitaire qui tous deux prohibent de façon absolue le recours à la torture. L'OMCT a demandé aux Etats de refuser que transitent par leur territoire des avions pouvant transporter des détenus destinés à être interrogés, sans les garanties prévues par les instruments internationaux dans des pays tiers, et espère vivement que les Parlements des pays concernés prendront les mesures législatives nécessaires pour rapidement mettre un terme à cette pratique. » Eric Sottas

Le corollaire de la Rendition policy est l'utilisation d'informations obtenues sous la torture ou par des traitements cruels, inhumains ou dégradants. De ce fait, les tentatives de relativiser l'interdiction de s'appuyer sur des aveux obtenus sous la torture, n'ont cessé d'augmenter depuis 2001. La plus connue s'est déroulée en Grande-Bretagne en 2005, lorsque le gouvernement a estimé qu'il pouvait faire usage de ce type d'informations en provenance de pays tiers, dans la mesure où ces celles-ci étaient vitales pour la sécurité du pays. La Chambre des Lords a opportunément, mis fin à cette interprétation en se basant notamment sur l'amicus curiae présenté par une coalition d'organisations (ONG), dont l'OMCT.

L'OMCT considère qu'il est fondamental de lutter contre ces dérives et de réaffirmer les acquis de Vienne. De même, pour les années à venir, une réflexion en profondeur impliquant non seulement des juristes et des philosophes, mais également des spécialistes des médias et de la communication ainsi que des agents sociaux, doit être développée pour éviter que le relativisme qui avait été rejeté à Vienne, ne s'inscrive comme état de fait au sein des sociétés et auprès des institutions et instances publiques et privées en général.

Relativisme économique

A l'instar de l'argument de la sécurité d'Etat, certains pays utilisent les notions de développement, d'industrialisation nationale et de croissance pour masquer et perpétrer des violations massives des droits de l'homme.

On assiste aujourd'hui à l'émergence d'un relativisme économique, dont le principal argument est l'utilisation indue du droit au développement. Il importe de réfléchir avec un regard neuf sur les conséquences de ces violations des droits de l'homme stimulées par le système économique international, qui considère la concurrence comme moteur du développement.

Il semble essentiel également, de réaffirmer l'indivisibilité des droits civils et politiques et des droits économiques, sociaux et culturels, d'autant que depuis la chute du Mur de Berlin et la débâcle des ex Etats du bloc de l'Est, on constate chez certains, une tendance à invoquer la prééminence de l'essor économique des nations sur le respect des droits civils et politiques de la personne humaine. On assiste ainsi à l'émergence d'un relativisme économique, dont le principal argument est l'utilisation indue du droit au développement. Une utilisation qui justifierait la relativisation d'autres droits, y compris les droits économiques, sociaux et culturels.

Il importe plus que jamais de réaffirmer l'indissociabilité des droits civils et politiques et des droits économiques, sociaux et culturels.



L'OMCT tient à remercier les donateurs qui lui permettent de mener à bien ses activités, et tout particulièrement ceux qui ont facilité la tenue de cet événement:

l'Espagne (Ministère des affaires étrangères); la Suisse (Département fédéral des affaires étrangères); ainsi que les fondations Oxfam Novib et la Taiwan Foundation for Democracy.